

N° de la délibération :
15/2023

Objet de la délibération :

Complément n°2 et durée d'amortissement

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-huit heures, se sont réunis au centre nautique de Saint-Leu-d'Esserent, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, dûment convoqués le sept juin deux mille vingt-trois.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président		
Cramoisy :		
Creil :		
Maysel :		
Montataire :		Brigitte LOBGEOIS
Nogent-sur-Oise :		
Rousseloy :		
Saint-Leu d'Esserent :		
Saint-Maximin :		
Saint-Vaast-lès-Mello :	Nathalie BERLET	
Thiverny :	Michel BLARY	
Villers-Saint-Paul :		

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :		Pascale POUPINOT
Métiers de la culture :	Marion KALT	
Promotion de la Pierre :	Frédéric MUTILLOD	Claude BOUFFLET
Equipements de loisirs :	Alexandre CAMUS	Bernard BEAUDET
Associations intéressées au Tourisme :	Daniel LECLERC	Pierre MEYSONNIER Marie-Astrid BERNET
Hôtellerie :		
Gîtes ou chambres d'hôtes :		
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Etablissement hors ACSO :		Gilles HERGLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Daniel LECLERC est secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES				
Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstentions
23	13	13	0	0

Vu la délibération n°11/2017 relative à la durées d'amortissement

Vu l'intégration des biens de la Maison de la Pierre

Vu la délibération n°2/2022 relative au complément et durée d'amortissement

Considérant qu'il y a nécessité d'amortir l'agencement et l'aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques sur des biens loués amortissables en 15 ans, le Président propose de compléter cette délibération.

Biens	Durée d'amortissement
Logiciel	2 ans
Voiture	7 ans
Mobilier et scénographie (matériel d'éclairage et de scène)	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Matériel informatique	3 ans
Biens au montant inférieur à 600 € HT	1 an

Le comité de direction, après en avoir délibéré à l'unanimité (13 voix pour) :

APPROUVE cet amortissement complémentaire et sa durée d'amortissement : agencement et aménagement de bâtiments, installations électriques et téléphoniques amortissable en 15 ans.

A Creil, le

29 JUIN 2023

Michel BLARY

Président du Comité de Direction




CREIL SUD OISE TOURISME
Office de Tourisme

6 avenue Jules Uhry 60100 Creil
www.creilsudoise-tourisme.fr
bienvenue@creilsudoise-tourisme.fr
03 75 19 01 70

Siret : 834 212 789 00046 | IM060180001 | APE : 7990Z